



République Française
Département du Vaucluse

Envoyé en préfecture le 02/04/2024

Reçu en préfecture le 02/04/2024

Publié le

ID : 084-218400554-20240321-DEL172024-DE

DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

S²LOW

Séance du 21/03/2024

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 19

Présents : 13

Nombre de suffrages : 18

Date de convocation
15/03/2024

Délibération 17-2024
Objet : Demande de
subvention -Mise en
place d'équipements
sportif

L'an 21/03/2024, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BELLEGARDE

Etaient présents :

Mme AMEVET Lydie, Mme ANCEY Dominique, M. BELLEGARDE Daniel, M. CAIRON Yves, Mme GAS Sandrine, Mme GAT Annick, M. LECUYER Daniel, M. MAIRE Dominique, M. MUSCAT Marc, Mme NEF Brigitte, M. POUWELS Jean-Marie, Mme RUBEAUX Valérie, Mme VITALI Marie

Procuration(s) :

Mme BENALI Natacha donne pouvoir à Mme NEF Brigitte, M. CHAZAL Gilbert donne pouvoir à M. CAIRON Yves, M. POUDEVIGNE Patrick donne pouvoir à M. MUSCAT Marc, MME VERHNES Pascale donne pouvoir à Mme ANCEY Dominique, M. RUBEAUX Patrice donne pouvoir à M. POUWELS Jean-Marie

Etai(ent) absent(s) : Mme ZIADE Lydia

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme AMEVET Lydie

Il est proposé au Conseil l'acquisition de matériels sportifs situés sur le stade, à proximité de l'école « Les Javones »

Le coût prévisionnel de cet achat est de 13 000 HT.

Monsieur le Maire propose de demander une subvention à dans le cadre du nouveau Plan, « 5000 équipements- Génération 2024 » à hauteur de 50% du montant HT.

Le Conseil Municipal, après ouï Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré

- **APPROUVE** le plan de financement pour le projet
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'application de cette décision

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Le Secrétaire de séance,
Lydie AMEVET

Le Maire,
Daniel BELLEGARDE



Et ont signé les membres présentes pour extrait certifié conforme

Le Maire

Certifie exécutoire la présente délibération

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, ou d'un recours gracieux devant la commune conformément aux modalités contentieuses en vigueur à la date de l'acte

MAIRIE DE JONQUERETTES

21/03/2024

Numéro interne de l'acte 17-2024